

Date de convocation : 20/11/2018
Date de publication du
Procès - Verbal : 27/11/2018

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - NICOLAS - GANDON - NOBLEMAIRE - BUTTERWORTH - PIAZZA - VITASSE - CHAPUIS - MAÇON - LEFEVRE

Étaient excusés : Isabelle TRIART représentée par Catherine RAMEZ
Joël GAGE

Étaient absents : Arnaud DROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi Catherine RAMEZ à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : la demande de subvention APV rue des américains 2^{ème} tranche, les demandes de subventions APV et DRAC pour le porche de l'église St Martin, les demandes de subventions API et DETR pour le renouvellement du tracteur-tondeuse, les demandes de subventions API et DETR pour le mur de l'église St Martin, les dépenses engagées pour le mur de l'église St Martin, la subvention UNC-AFN pour le 11 novembre 2018, le marché à bons de commande pour la période 2019-2022, l'enquête publique sur les poules pondeuses, la dénonciation des contrats Palulos et le maintien de la garantie d'emprunt de Logivam vers la Maison du Cil

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : approuvé à 13 voix pour et une abstention (Mme GANDON)

2 – PROJET DE LOTISSEMENT ST MARCOULT – 2^{ème} TRANCHE :

CLESENCE (issue de la fusion de Logivam et de la Maison du Cil) a pour projet la construction d'un nouveau lotissement, comprenant 10 maisons, rue St Marcoult sur un terrain situé dans la continuité du lotissement en construction actuellement.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la poursuite de ce projet.

Vote : approuvé à l'unanimité

3 – ADHESION A SPL-XDEMAT :

La réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016 fixe l'obligation de dématérialiser l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 25 000 € HT dès le 1^{er} octobre 2018.

Afin d'éviter d'investir dans un logiciel coûteux alors que nous n'avons que quelques marchés publics par an (travaux de rénovation de la salle polyvalente par exemple), il nous a semblé plus judicieux de passer par une plateforme existante sur laquelle il est possible de créer un profil d'acheteur pour la publication de nos marchés.

Notre choix s'est porté sur la Société Publique Locale SPL-XDEMAT qui a été développée par des collectivités (les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne dans un premier temps rejoints par l'Aisne, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges) qui ont souhaité se regrouper pour mutualiser les moyens humains, techniques et financiers. La société SPL-XDEMAT fournit des prestations (logiciels) liées à la dématérialisation, ainsi que la maintenance, l'accompagnement et l'assistance technique de proximité par des agents du Département (dans notre cas à LAON). Les avantages sont nombreux : services moins coûteux, meilleures réponses au besoin des collectivités parce que créée par des collectivités, plateforme interdépartementale de dématérialisation des marchés publics permettant une bonne audience et le ciblage d'entreprises de la région donc plus proches, accélération des transmissions et diminution des coût indirects comme les frais postaux.

Le montant de l'adhésion est basé sur le nombre d'habitants par commune à savoir pour nous 450 € HT auquel il faut ajouter l'achat d'un certificat électronique permettant de signer les documents directement sur la plateforme (sans être obligé d'imprimer les documents pour les signer et ensuite les scanner pour les renvoyer !!) pour un montant de 115 € HT pour 3 ans.

Pour information la société Proxi légales (plateforme de dématérialisation du groupe de presse Aisne Nouvelle, Courrier Picard, ...) propose ses services pour 350 € HT par procédure à laquelle il faut ajouter un certificat de déchiffrement à 90 €, une assistance téléphonique allant de 65 à 280 € selon le temps passé, une formation si nécessaire 400 €,

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- D'adhérer à la société SPL-XDEMAT et de devenir actionnaire pour pouvoir bénéficier des prestations,
- De désigner le Maire en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale
- De désigner le Maire en qualité de représentant au sein du Conseil d'administration de la société
- Et de signer tous les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

4 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE L'AUBERLAYE :

Afin de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, l'USEDA nous a fait parvenir un devis concernant la rue de l'Auberlaye. Le coût de l'opération est fixé à 210 537, 58 € HT. Pour cette opération, le montant de la contribution financière de la commune s'élève à 85 525, 27 € HT.

Le Maire précise que le nouveau lotissement nécessite un renforcement de la ligne électrique. Un accord a été pris entre l'USEDA et ENEDIS pour enfouir la totalité des réseaux en une seule fois évitant ainsi de refaire une tranchée ultérieurement. C'est à la fois une nécessité et une occasion sachant que nous ne paierons que la part Useda et non pas ENEDIS ;

M. DAUTREMEPUITS précise que par la même occasion le Syndicat des Eaux installera une nouvelle canalisation pour l'eau potable.

Nous n'avons pas encore de date précise, les délais étant décidés par l'USEDA, le Syndicat des eaux, la commune, ... en bonne synchronisation.

Le Maire a également obtenu l'accord du Maire de CROUY pour bloquée la rue de l'Auberlaye au moment des travaux.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à ces travaux et à signer tous les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

5 – ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DE L'AUBERLAYE ET SENTE DU SUCHET :

L'USEDA nous fait également parvenir, pour les travaux d'éclairage public Impasse de l'Auberlaye et Sente du Suchet, un devis total de 12 051, 55 € HT. Le montant de la contribution financière de la commune s'élève à 14 753, 21€ HT.

Le Maire précise qu'il s'agit de l'installation d'1 candélabre avec ampoules LED Impasse de l'Auberlaye et de 2 candélabres Sente du Suchet. Les massifs sont déjà posés donc rien ne sera détruit.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à ces travaux et à signer tous les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

6 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Considérant que la gestion des communes nécessite le concours du receveur municipal en matière budgétaire, financière et comptable, les communes ont la possibilité d'attribuer une indemnité de conseil au receveur en place.

L'arrêté ministériel du 16-12-1983 précise que la délibération fixant les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil au receveur doit être renouvelée chaque année. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de conseil est attribuée de façon personnelle et nominative.

Pour 2018 le montant de cette indemnité est de 454,05 € à un taux de 100% pour 365 jours.

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal et l'autorisation de signer les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

7 – CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE :

Mme ROUSSEAU Isabelle, en contrat aidé jusqu'au 3 janvier 2019, ne souhaite pas renouveler son contrat pour des raisons personnelles. Il convient donc de la remplacer pour l'entretien du Dojo ce qui correspond à 10 heures par semaine. Toujours soucieux de maîtriser le budget communal, le Maire estime qu'il est plus judicieux de recruter une personne en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité dans un premier temps, ce qui nous laissera le temps de réorganiser le travail des agents d'entretien en place, plutôt qu'un autre contrat aidé pour lequel le nombre d'heures minimal est de 20 heures semaine.

Pour information :

Le coût total pour Mme ROUSSEAU à 24h/semaine (brut + charges patronales – aide du département) = 860 € /mois

Le coût total pour un CDD à 10h / semaine (Brut + charges patronales + indemnités de congés payés) = 530 € / mois

Le maire demande donc l'approbation du Conseil municipal pour créer un emploi d'agent technique territorial et pour recruter un agent d'entretien non titulaire à raison de 10 heures semaine, rémunéré au smic (indice 347 de la fonction publique) pour une durée de 12 mois à partir de janvier 2019.

Vote : accepté à l'unanimité

8 – DEMANDE DE SUBVENTION FDAL POUR LE MARCHÉ DE NOËL :

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Animation Locale (FDAL), il est possible de demander une subvention pour le marché de Noël.

Le Maire demande donc l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer un dossier auprès de cet organisme, de s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions ainsi que l'autorisation de signer tous les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

9 – DECISION MODIFICATIVE :

Considérant que l'assistance qu'a réalisée en 2014 la Société AREA pour le Marché à bons de commande 2015/2018 pour un montant de 6 000 euros a été suivi de travaux, la Trésorerie nous demande d'intégrer cette étude aux dits travaux. (La trésorerie fait régulièrement des contrôles de suivi sur les comptes).

Il faut donc inscrire cette somme dans le budget 2018 dans les Opérations d'Ordres Budgétaires comme suit :

Section d'Investissement – Dépense	6 000 €
Section de Fonctionnement – Recette	6 000 €

Il ne s'agit là que d'un jeu d'écriture ne modifiant pas réellement le budget.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la modification modificative ci-dessus et de signer les documents y afférents.

Vote : accepté à l'unanimité

10 - DIVERS

Projet d'installation d'une unité de méthanisation :

Un permis de construire pour l'installation d'une unité de méthanisation vient de nous être déposé. Nous sommes dans l'obligation d'envoyer cette demande au service instructeur de la CCVA qui doit l'étudier (conformité avec le PLU, règles d'urbanisme, ...) et nous le retourner pour accord du Maire. Nous avons un délai de 2 mois pour prendre une décision.

L'initiateur de ce projet se propose de venir nous présenter son projet.

M. NICOLAS émet quelques réserves concernant cette installation : le projet est-il seulement porté par 2 personnes, ce qui serait dangereux d'un point de vue juridique ? Pourquoi installer une telle unité loin de tout, notamment d'une entreprise de traitement de déchets ? Ce projet impose-t-il de gros travaux de branchement au réseau du gaz ? Toutes ces interrogations devront être comblées avant de prendre une décision.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de se réunir le jeudi 13 décembre 2018 à 18h30 afin de rencontrer la BIOMETH'N SARL pour de plus amples renseignements. Ce rendez-vous est accepté à l'unanimité

Emploi Aidé PEC :

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut et même de 60 % pour les bénéficiaires du RSA jusqu'au 31 décembre 2018. Avec l'aide de pôle Emploi Soissons-Service Réinsertion PEC, plusieurs personnes peuvent nous être présentées. De plus les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

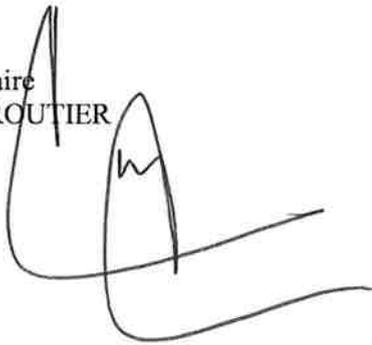
La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures minimum et 35 heures maximum par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Suite au départ d'Adrien Colombé et au passage au zéro-phyto, l'entretien des espaces verts a pris beaucoup de retard. La personne sera inscrite et présentée par pôle emploi, le contrat devra être signé début décembre avant la fin de ce dispositif.

Le Maire propose donc de créer un emploi dans le cadre du PEC et de recruter une personne dédiée principalement aux espaces verts.

Séance levée à 20h00

Le Maire
Thierry ROUTIER



La secrétaire de séance
Catherine RAMEZ

